

Réalisation du projet de «bistrot solidaire» à Planoise

Mme TETU, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Le projet de «bistrot solidaire» à Planoise associe étroitement la Ville et le CCAS, qui l'a approuvé lors de la réunion de son Conseil d'Administration le 15 mars 2006.

1 - Les objectifs du projet

L'architecture du projet «bistrot solidaire» repose sur plusieurs objectifs qui convergent tous vers un même horizon : encourager le développement social et l'insertion sur le quartier de Planoise :

- agir en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, en constituant un support d'activité adapté ;
- créer un lieu d'animation et de partage au bénéfice de la vie du quartier ;
- ouvrir un espace public de convivialité ;
- promouvoir la citoyenneté et la prise de rôle dans la Cité ;
- soutenir les actions d'éducation populaire et d'animation culturelle menées par le Théâtre de l'Espace ;
- contribuer à la politique d'aménagement urbain ;
- coopérer avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels dans une perspective d'animation du quartier ;
- dynamiser le territoire au travers d'activités sociales et culturelles ;
- diversifier l'offre de restauration.

2 - Les caractéristiques socio-économiques du quartier de Planoise

Né de l'extension urbaine des années soixante, le canton de Planoise s'étend aujourd'hui sur 8,7 km² et compte plus de 20 000 habitants. Il regroupe le quartier du même nom, celui des Tilleroyes ainsi que la zone de Châteaufarine. L'habitat y est principalement collectif.

Selon les chiffres de l'INSEE de mars 2004, 35 % de la population du quartier vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de chômage y est élevé et le niveau de diplômes faible.

Néanmoins, le quartier bénéficie de l'installation d'entreprises innovantes comme en témoigne le Parc La Fayette qui présente une association originale entre des sociétés et un complexe sportif regroupant notamment une piscine et une patinoire.

La mise en place de la Zone Franche Urbaine le 1^{er} janvier 2004, soutient l'activité économique et, par conséquent, génère des créations d'emplois.

Le Théâtre de l'Espace, Scène Nationale, situé Place de l'Europe, apparaît comme un acteur pivot de la dynamisation du quartier, par ses actions d'éducation populaire et d'animation culturelle. En 2002-2003, 28 400 spectateurs au total ont assisté à 78 représentations, 62 séances de cinéma et divers projets culturels.

Toutefois, au cœur de Planoise, l'avenue du Parc, la Place Cassin et la Place de l'Europe sont le théâtre de faits graves, enregistrés par l'Observatoire de la Sécurité, et symptomatiques d'un malaise social localisé. En effet, le rassemblement d'individus, la consommation d'alcool sur la voie publique, les nuisances sonores, le sentiment d'insécurité, les menaces parfois exercées sur la population entraînent une forte rotation des locataires et le mécontentement des habitants.

3 - Le contenu du projet : une entreprise d'insertion et une société coopérative à vocation sociale

Le projet, répondant à une véritable stratégie de développement local, consiste à ouvrir un bistrot succédant à la Brasserie de l'Europe :

- conjuguant activité salariée, insertion sociale, rencontres intergénérationnelles et interculturelles,
- et répondant à des besoins d'animation sociale, d'aménagement urbain et de participation citoyenne.

Il s'agit de créer un lieu d'échanges pour les habitants du quartier et les personnes qui y travaillent.

Un lien étroit se nouerait entre le Bistrot et le Théâtre de l'Espace, à la fois client et partenaire : les compagnies théâtrales s'y restaureraient ; des soirées spéciales, couplant dîner et spectacle, est une formule souhaitée par le Directeur du Théâtre.

Le Bistrot prendra la forme d'une entreprise d'insertion. Cette entreprise aura donc pour vocation d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation d'exclusion pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socio-professionnelle durable.

Les postes d'insertion conventionnés par l'Etat font l'objet obligatoirement d'un contrat de travail à durée déterminée limité à 24 mois, périodes de renouvellement comprises. Par conséquent, privilégier l'entreprise d'insertion correspond aux objectifs qui animent le projet, à savoir stimuler l'activité économique et surtout favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le Bistrot aura la particularité de **reposer sur le statut particulier d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**. Une SCIC impose un cadre et des règles de fonctionnement qui correspondent à un projet qui se veut vecteur d'une nouvelle dynamique à promouvoir, en mettant en synergie des acteurs et des dispositifs.

En effet, caractérisée par la finalité sociale de son activité économique, la SCIC a le statut de société commerciale qui, en tant que coopérative, respecte des règles de répartition de pouvoir selon le principe «une personne = une voix». Salariés et bénéficiaires doivent être représentés. Les associés peuvent cependant se regrouper en collèges, dont le nombre varie entre trois et dix.

4 - La mise en œuvre opérationnelle du projet

4 - 1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du projet est composé du Conseil Général du Doubs, du GARE-BTT, du Théâtre de l'Espace, du Monde des saveurs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Mission ZFU de la Ville et du CCAS de Besançon.

4 - 2. Un porteur de projet : le GARE-BTT

Il est prévu de confier au GARE-BTT la démarche de mise en œuvre opérationnelle du projet. Outre la participation de l'association au comité de pilotage du projet, un groupe de travail s'est créé en son sein et s'est engagé, d'ici à juillet 2006, à écrire le projet et en évaluer le coût (fonctionnement et investissement).

4 - 3. La contribution des collectivités territoriales à la réussite du projet

La SAIEMB se propose d'apporter sa contribution au projet en sa qualité de société immobilière.

Ainsi, l'opération prévoit que les propriétaires de la Brasserie de l'Europe vendent à la SAIEMB :

- le fonds de commerce, au prix de 110 000 €, auquel s'ajoutent 5 000 € de frais ;
- les murs, au prix de 80 000 €.

Le plan de financement de l'opération corrigé figure ci-après.

Si l'acquisition des murs par la SAIEMB ne présente pas de difficultés particulières, il est important de s'assurer de l'acquisition du fonds de commerce, sans lequel le projet ne peut être envisagé.

Aussi, dans l'attente de la création de la SCIC, il est prévu que la SAIEMB acquière provisoirement le fonds de commerce. Le fonds sera ensuite rétrocédé à la SCIC lorsque le projet entrera dans sa phase de création. La SAIEMB a modifié ses statuts de façon à rendre l'opération possible.

Cependant, l'achat du fonds de commerce ne doit pas grever les finances de la SAIEMB, c'est pourquoi les financeurs institutionnels vont apporter leur contribution à cette opération :

- le CCAS pour 75 000 €, cette somme étant prévue au budget primitif 2006,
- la CAGB et le Département du Doubs, à hauteur de 20 000 € chacun.

Le CCAS ne détenant pas la qualité d'actionnaire de la SAIEMB, il ne peut verser directement sa participation. Par ailleurs, l'acquisition doit être réalisée dès avril 2006. C'est pourquoi la Ville de Besançon portera l'opération à hauteur de 115 000 € en apportant cette somme à la SAIEMB au titre d'un apport en compte courant d'associé, financé :

- à hauteur de 40 000 € par la CAGB et le Département du Doubs ;
- à hauteur de 75 000 € par une réduction équivalente de la subvention versée au CCAS.

Le Conseil d'Administration de la SAIEMB s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 2 février 2006 sur le principe de l'opération. Il est précisé que la Ville ne dispose d'aucun autre apport en compte courant d'associés auprès de la SAIEMB dont la situation financière répond aux exigences de la réglementation financière en la matière.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération dont les modalités sont décrites ci-dessus (les écritures budgétaires sont prévues en décision modificative),

- de décider d'un apport en compte courant d'associé pour une durée maximale de 2 ans éventuellement renouvelable une fois, auprès de la SAIEMB à hauteur de 115 000 € (cette avance sera remboursée par la SAIEMB à la Ville à la vente du fonds) et d'autoriser dans le cadre de l'article L 1522.5 du Code Général des Collectivités Territoriales M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante.

«Mme Marie-Guite DUFAY : Il s'agit, vous l'avez vu, de redonner vie à une brasserie, la brasserie de la place de l'Europe, en tant que lieu de restauration, de détente, de convivialité. C'est une brasserie qui a fonctionné, je vous le rappelle, qui a existé et qui est maintenant en sommeil. Cette brasserie se situe dans un quartier qui va subir du fait du renouvellement urbain de profondes transformations d'où un triple enjeu avec la réalisation de ce projet : favoriser une activité économique qui va créer de l'emploi et dynamiser le quartier, permettre de l'insertion et de la formation car nous faisons le choix de confier cette activité économique à une entreprise d'insertion qui permette la réinsertion de public en difficulté et troisième enjeu, développer un vrai lieu social à partir d'activités sociales et culturelles grâce à l'Espace Planoise, le théâtre qui est fortement intéressé pour ces troupes et pour ces spectateurs autour de ce lieu. Ce projet est né d'un travail social autour des tables d'hôtes développées par des femmes de l'espace solidaire de la rue Dürer et c'est pour cela que nous sommes en train de constituer une SCIC c'est-à-dire une coopérative afin d'intégrer la dynamique économique qui sera derrière la constitution de cette brasserie et la dynamique sociale. Donc l'objet de la délibération c'est le financement de l'acquisition par la SAIEMB des murs et du fond de la brasserie actuelle pour que nous puissions ensuite avoir toutes les marges de manœuvre pour confier ce lieu au GARE-BTT qui sera le support de l'entreprise d'insertion.

M. LE MAIRE : Je précise que ce rapport est présenté par Danièle TETU, avec les explications de Marie-Guite DUFAY, pour se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour ce type d'opération, c'est un administrateur de la société qui doit présenter le rapport à l'Assemblée.

Mme Danièle TETU : Je suis effectivement administrateur de la SAIEMB. Ce rapport me tient à cœur parce que c'est un projet qui est sur le canton de Planoise. Je voulais montrer à nos collègues que nous savons être force de proposition, que nous savons avoir de l'imagination, que nous savons créer de l'emploi puisqu'à partir de ce projet le Centre Communal d'Action Sociale nous montre et montre à nos collègues que nous savons également faire ce qu'ils souhaitent et que nous l'avons déjà anticipé.

M. Pascal BONNET : Il semble qu'il y ait un souci d'équilibre entre cette entreprise d'insertion qui est tout à fait souhaitable d'un côté et le tissu économique du quartier qui nous interroge par rapport aux inquiétudes qu'il peut y avoir dans le quartier...

M. LE MAIRE : Vous pouvez être plus précis...

M. Pascal BONNET : ... en matière de concurrence, liberté d'entreprise mais on est là dans une politique publique qui soutient ce projet. Je voudrais savoir dans quelle mesure les commerçants du quartier y sont associés et si vous pouvez rassurer les inquiétudes.

M. Jean ROSSELOT : Bien entendu on connaît le mérite des entreprises d'insertion. Je crois même que c'est M. SEGUIN qui les a créées il y a vingt ans. On connaît tous l'efficacité du GARE-BTT, c'est très bien. De grands travaux vont être entrepris dans le secteur, on peut revenir à ce que disait Bernard LAMBERT tout à l'heure, je pense que vous faisiez allusion à l'ouverture sur le boulevard. Ce sont des choses qui, finalement, 30 ans après, coûtent très cher et qu'on aurait peut-être pu prévoir à l'époque où Planoise a été conçu aussi, parce que ça coûte vraiment très très cher de revenir. Simplement on peut se poser la question. Voyez le restaurant La Cassinière par exemple ou d'autres qui vont subir une concurrence légèrement faussée, on a le droit de le dire parce que les entreprises se battent toutes, même si ça remplit une mission sociale.

Mme Marie-Guite DUFAY : Je suis étonnée quand vous dites que vous êtes sollicité par les commerçants qui vous font remonter des inquiétudes de concurrence parce que nous sommes vraiment très en contact. Qui sont les commerçants ? C'est La Cassinière et l'Arlequin qui ne font absolument pas la restauration qui sera offerte par la brasserie. La restauration de la brasserie sera une restauration classique comme on la trouve dans une brasserie typique alors que La Cassinière et L'Arlequin ne sont pas sur ce type de restauration mais sur une restauration très typée, orientale, très bonne...

M. LE MAIRE : Pas La Cassinière.

Mme Marie-Guite DUFAY : Non, je parle de L'Arlequin. La Cassinière, j'y viens...

M. Jean ROSSELOT : Si c'est oriental La Cassinière, alors je suis chinois (rires).

Mme Marie-Guite DUFAY : Concernant La Cassinière, on est et je l'ai dit tout à l'heure sur la brasserie, dans un lieu qui va offrir un certain nombre d'activités qui ne sont pas que de la restauration. Il y aura des activités de type social, il y aura tout un travail avec le théâtre pour développer des échanges avec le quartier, des animations et toute une convivialité l'après-midi entre les repas et même autour des repas. Et surtout elle devra être ouverte le soir pour les spectateurs de l'Espace et c'est ça aussi qui est extrêmement important et qui fait la différence par rapport à La Cassinière, la brasserie sera ouverte le soir. Donc on est très attentif à cela. C'est vraiment une offre nouvelle et diversifiée par rapport à ce que peuvent offrir aussi bien La Cassinière que L'Arlequin et en lien étroit avec le théâtre. Mais on est vigilant par rapport à cela.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Pour répondre à toute polémique, ça va être donc un débit de boissons...

Mme Marie-Guite DUFAY : Un débit de boissons ? Non.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... cette brasserie aura une licence III ou IV ?

M. LE MAIRE : Elle reprend la licence du propriétaire actuel qui est certainement une licence IV. Ce que je crois quand même, c'est que d'abord cette brasserie reprend quelque part un peu la tradition coopérative qui est une tradition quand même franc-comtoise. Je crois aussi qu'il est bien que sur le quartier de Planoise il y ait quand même une activité qui reste sur la place là où le privé avait eu beaucoup de difficultés. Puis surtout on a beaucoup parlé à juste titre d'emploi, c'est quand même de la création d'emplois pour des personnes qui étaient en très grande difficulté. J'ai rencontré plusieurs fois les femmes du monde des saveurs, M. le Préfet est aussi venu les rencontrer et elles nous ont expliqué leurs expériences et leur travail, c'est quelque chose de fantastique. Elles sont en train de s'en sortir. Il y aura là un lieu d'échanges, un lieu qui va fonctionner avec l'Espace Planoise et c'est très bien.

Mme Marie-Guite DUFAY : Un seul argument par rapport à la concurrence, la brasserie, elle existait déjà, on ne crée pas une offre nouvelle. Donc on ne peut pas dire qu'on est en train d'organiser la concurrence par rapport aux commerces locaux.

M. LE MAIRE : Les gérants paieront la TVA, les charges... comme une entreprise normale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire, M. FUSTER, M. BOURQUE, M. BAUD, Mme TETU, M. RENOUD-GRAPPIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.